



# IFRS en bref

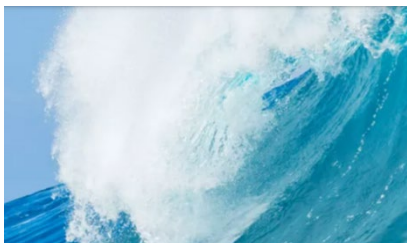
Mars 2024

KPMG. Make the Difference.



## Cette Newsletter vous présente les derniers développements en matière de normes IFRS

### Engagements liés aux enjeux climatiques et éventuelle constitution d'une provision



Lors de sa réunion de mars, le Comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) a finalisé sa décision relative à la comptabilisation des engagements liés aux enjeux climatiques, sous réserve de son approbation par l'IASB, prévue fin avril. Elle porte plus précisément sur les circonstances dans lesquelles une société devrait comptabiliser une provision.

Ecoutez notre dernier podcast, pour en savoir plus !

[J'ÉCOUTE LE PODCAST](#)

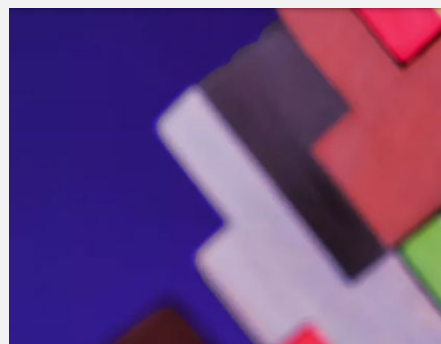
Consultez également notre article, récemment mis à jour, pour davantage d'informations sur les différents types d'engagements de décarbonation (dont

le « net-zéro ») et leurs impacts comptables potentiels.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## Exposé-sondage : propositions de l'IASB pour enrichir les informations à fournir sur les regroupements d'entreprises et simplifier les tests de dépréciation

En réponse notamment aux demandes des investisseurs pour davantage d'informations sur les acquisitions effectuées et plus largement aux demandes récurrentes des parties prenantes pour une simplification des tests de dépréciation, l'IASB a publié un exposé-sondage (Exposure Draft) intitulé « Business Combinations–Disclosures, Goodwill and Impairment », qui propose des amendements aux normes IFRS 3 Regroupements d'entreprises et IAS 36 Dépréciation d'actifs.



Découvrez notre nouvel article, qui résume ces propositions !

[JE DÉCOUVRE L'ARTICLE](#)

## KPMG vous accompagne

Les ressources de KPMG International



[Consulter](#)

## Radio KPMG



Rendez-vous sur notre page dédiée



Téléchargez notre application

## Contact Accounting Advisory

pour toute consultation technique notre équipe est à votre disposition



Contacter

## L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret

**Associé KPMG**  
Responsable de la doctrine comptable



Cristina Sandulachi

**Senior Manager KPMG**  
Doctrine comptable



kpmg.fr



### Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG\*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG\*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une

copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

*\* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.*

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.